

I.R.E.J.

Institut régional d'expertise judiciaire

Compagnies d'experts membres de l'IREJ :

Compagnie des experts près la cour d'appel de Douai
Compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Douai
Section régionale du Collège national des experts architectes français
Section Amiens-Douai-Reims de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice
Association amicale des membres des professions de santé, experts près la cour d'appel de Douai

BATIMENT : PRATIQUE DE L'EXPERTISE A PARTIR DE CAS CONCRETS

Ce séminaire de formation d'une journée s'adresse aux experts judiciaires inscrits sur les listes de cour d'appel dans les rubriques du bâtiment, aux candidats à l'inscription sur ces listes et à tout professionnel désirant suivre une formation spécifique dans ce domaine.

pré-requis : avoir une connaissance minimale de la pratique expertale, en matière civile et/ou administrative. Avoir suivi une ou les formations initiales de l'IREJ comme « Pratique de l'expertise civile » ou « l'expertise de justice administrative » est fortement conseillé.

session: mercredi 25 novembre 2026

programme:

Toute la mission rien que la mission
Rester maître de son expertise (éviter les chausse-trappes)
Déposer un rapport nécessaire et suffisant dans un langage accessible pour le magistrat

animateurs: Daniel MARIEN, expert -architecte et Marc LEGROS expert-acousticien

objectifs: gérer la mission d'expertise dans le domaine du bâtiment, en s'appuyant sur des cas concrets, de la réception de la mission jusqu'au règlement financier des frais et honoraires, avec un parallèle entre l'usage traditionnel et celui s'appuyant sur OPALEXE.

prix d'inscription : 400 € (370 € pour les membres d'une compagnie membre de l'IREJ)

lieu : Hôtel L'AQUARIUM de Fresnes-lès-Montauban de 9 heures à 17 heures 30

Adressez votre bulletin d'inscription à :

Damien BIDOIRE, trésorier de l'IREJ
ECOBRA
4 B rue des frères Fâche – 59580 ANICHE

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du règlement du droit d'inscription sont pris en compte. Le nombre de places est limité.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 1er juillet 1998,
Enregistrée à la préfecture du Nord le 9 décembre 1998 sous le n° W595008599 - J.O. du 02.01.1999
Enregistrée sous le n° 31 59 04690 59 auprès du préfet de région du Nord (art. R 921-5 du Code du travail)

Siège administratif et trésorier : Damien BIDOIRE– ECOBRA – 4 B rue des frères Fâche – 59580 ANICHE

SIRET - 421 903 147 00021 APE 804 C

Tel. : 03 27 91 19 94 et 03 20 66 80 99 - aniche@ecobra.fr